

# Procès verbal du Conseil d'école du 15 mars 2024

Enseignants : Madame LEGUILLON Tatiana, Madame GOHIER Marine, Madame FONTAINE Florence, Madame GRASSELER Virginie, Madame AUGÉ Frédérique (absente excusée), Monsieur LEBOT Fabien, Monsieur ROUX Stéphane (directeur).

Mairie : Monsieur BALDUCCI Alain, Maire de Sainte Colombe, Madame DERBECQUE ZGRAJA Angélique, chargée des affaires scolaires (absente excusée)

Inspectrice de l'Education Nationale : Madame FORT Isabelle (absente et excusée)

Les parents d'élèves titulaires : Madame RIANDET Caroline, Madame THIAFFEY Ségolène, Madame PAQUIOM Méline (absente excusée) , Madame DENIS Stéphanie, Madame AUBREE Sandrine, Monsieur BOUZIN Yann (absent excusé), Monsieur GUILLOTIN DAVIS

Agent territoriale : Mme Aurélie SANITAS

## VIE SCOLAIRE

### 1.1 Prévision des effectifs pour la rentrée scolaire 2023

Classes	PS	MS	GS	Maternelle	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Elémentaire	TOTAL
Effectif 2023-2024	14	17	20	51	22	16	22	16	20	102	153
Prévisionnel 2024-2025	20	14	17	51	20	20	16	22	16	102	153

\* Arrivées prévues en maternelle à la rentrée 2024

### 1.2 Cérémonie du 11 novembre 2023

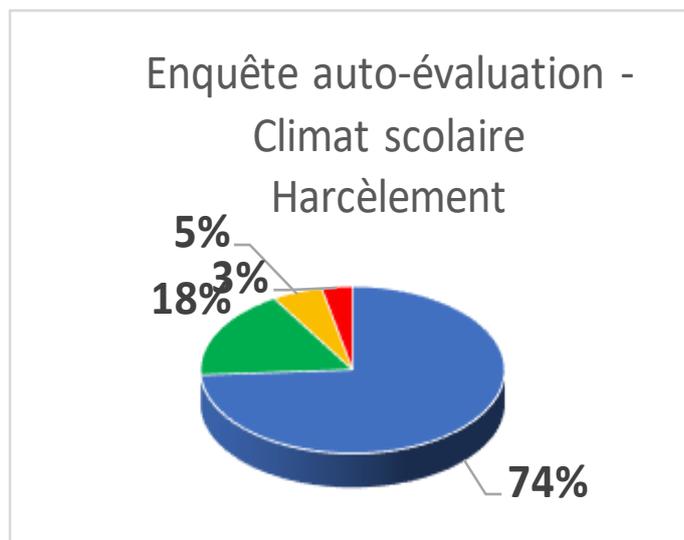
8 élèves de CM2 (Abdel, Loïse, Abigaël, Younes, Pierrot, Clément, Paulin, Hugo ) se sont portés volontaires pour lire un texte au monument aux morts lors de la commémoration du 11 novembre. Leur engagement et leur sens civique ont été chaleureusement salués par les personnes présentes lors de la cérémonie. Leur contribution significative à cette commémoration témoigne de leur respect envers ceux qui ont sacrifié leur vie pour la liberté et constitue une belle démonstration de valeurs citoyennes. Un grand merci leur est adressé pour leur participation active et leur implication exemplaire dans cet événement.

### **1.3 Evaluation sur le harcèlement scolaire (CE2-CM1-CM2)**

Résultats de l'enquête sur le harcèlement scolaire et lecture du diagramme :

La fréquence de réponses témoignant d'une difficulté ou d'une violence : plus le nombre de réponses de types 2 de couleur vert, 3 de couleur jaune et 4 de couleur rouge est élevé, plus le risque qu'une situation de harcèlement existe est élevé.

Une majorité de réponses 3 (jaune) ou 4 (rouge) révèle notamment une situation probable de harcèlement."



Ce sondage ne prend pas en considération la réalité de la classe et la diversité des élèves. La présence d'un élève (dans le cadre d'une école inclusive) peut seul biaiser la perception du climat par les autres élèves, surtout lorsque cet élève est source de nombreux conflits au quotidien. Les questions sont trop longues et orientées.

La présentation numérique complique la compréhension des consignes.

La distinction entre "PARFOIS" et "SOUVENT" est délicate.

Il est difficile de tirer des conclusions définitives sur le harcèlement scolaire au sein de l'établissement. Cependant, le sondage permet de mettre en lumière des situations délicates liées à la vie en communauté.

### **1.4 Consultation sur l'utilisation des locaux scolaires durant les vacances scolaires**

Le Maire expose le projet de création d'un centre de loisirs au sein de la commune, destiné aux enfants âgés de 3 à 12 ans. Ce centre prévoit d'accueillir les enfants les mercredis et pendant les vacances scolaires. L'emplacement exact du centre, qui pourrait être soit à l'école soit à la salle des fêtes, n'est pas encore déterminé. Une réunion entre la mairie, la communauté de communes et l'équipe enseignante est prévue pour en discuter.

L'équipe enseignante se félicite de la mise en place d'un centre aéré pour les élèves de Sainte Colombe et des villages environnants. Toutefois, elle exprime des préoccupations concernant les modalités d'utilisation des salles de classe, du dortoir, de leur entretien et les risques de dégradations lors de cette utilisation. Les salles de classe sont souvent conçues pour des activités pédagogiques spécifiques et peuvent ne pas offrir l'espace ou les installations nécessaires pour des activités récréatives ou de loisirs.

Le matériel pédagogique (tableaux interactifs, tablettes, fournitures scolaires, etc.) présents dans les salles de classe est réservé à l'usage des élèves pendant les heures de cours. Ces

équipements ont été acquis grâce au budget de l'école ou de l'association sportive de l'établissement. Leur utilisation en dehors de ce contexte n'est pas autorisée. Pour assurer la sécurité des salles de classe, il est recommandé de disposer d'armoires et de bureaux munis de serrures. Enfin, le partage des locaux ne garantit pas la confidentialité des informations propres à l'établissement.

### **1.5 Bilan de l'intervenant EPS**

Co-intervention le lundi pour les CP, le mardi pour les CM2 et CM1 et le jeudi pour les CP/CE1 et CE2.

L'équipe enseignante de l'élémentaire exprime sa grande satisfaction quant à la qualité des prestations proposées par M. Corral, tant en ce qui concerne les activités que l'organisation. Nous constatons une évolution très positive de la pratique sportive des élèves, notamment en ce qui concerne leurs gestes, leurs postures et leurs capacités sportives d'une année à l'autre.

Il est important de noter que sans cette intervention, certaines activités ne pourraient être menées en raison des temps nécessaires à l'installation et au démontage. Les temps d'activités sont bien réels et la présence de deux adultes permet un accompagnement optimal des élèves dans les activités proposées.

De plus, cette intervention favorise une meilleure collaboration entre les élèves, ce qui se traduit par un climat scolaire plus serein, avec moins de frictions durant les périodes de pause (récréations, pause méridienne, garderie).

C'est pourquoi l'équipe enseignante sollicite la mairie afin de pérenniser cette intervention en l'incluant dans son budget de fonctionnement.

### **1.6 Semaine Olympique et Paraolympique (mardi 2 avril et jeudi 4 avril).**

L'équipe enseignante participera à la Semaine Olympique et Paraolympique.

Pour les classes maternelles, l'événement aura lieu le mardi 2 avril le matin de 9h00 à 11h20 dans la cour de l'école.

**Effectifs / équipes** : 8 équipes mixtes constituées d'élèves de chaque section. Constitutions des équipes par les enseignants

#### **Les activités :**

- **ATHLETISME**
  - 1 atelier saut en longueur
  - 1 atelier course
  - 1 atelier lancers de précision
  - 1 atelier lancers de force
- **HANDBALL**

- 1 atelier de tirs
- 1 atelier parcours
- GYM
  - 1 atelier parcours
- TENNIS
  - 1 atelier tir de précision au sol
- REMISES DE RECOMPENSES
  - 1 médaille par enfant. L'école achètera les médailles
- PHOTOS (avec l'autorisation parentale)
  - 1 photo par équipe et 1 photo collective
  - Des photos des élèves lors des activités pour une utilisation pédagogique et une diffusion aux parents.
  - Diffusion sur le MAG de la commune.

Pour garantir le bon déroulement de cette journée, la présence d'un grand nombre d'adultes est indispensable. La présence des parents d'élèves est essentielle pour animer les ateliers et assurer une gestion efficace des rotations des groupes. L'équipe pédagogique vise la participation d'au moins 8 parents.

Un livret consacré aux Jeux Olympiques a été remis aux élèves des classes de CP/CE1, CE2, CM1 et CM2. Ce livret retrace l'histoire et l'évolution des JO à travers les siècles. L'équipe enseignante tient à exprimer sa gratitude envers la municipalité pour avoir rendu possible sa large diffusion et son impression.

Pour les classes élémentaires (du CP au CM2), la journée se tiendra le jeudi 4 avril, avec une session le matin de 9h00 à 11h30 et une autre l'après-midi de 14h15 à 16h00 sur le stade de Sainte Colombe..

**Effectifs / équipes** : 12 équipes mixtes seront formées par les élèves de chaque classe, avec une répartition assurée par les enseignants

**Les activités :**

- ATHLETISME
  - 1 atelier saut en longueur
  - 1 atelier saut en hauteur
  - 1 atelier course de vitesse
  - 1 atelier course de haies
  - 1 atelier course de relais
  - 1 atelier lancers de précision
  - 1 atelier lancers de force

- HANDBALL
  - 1 atelier de passes
  - 1 atelier de tirs
  - 1 atelier parcours
- VOLLEY BALL
  - 1 atelier de lancers
  - 1 atelier de passes
- JEU SYMBOLE DES JO
  - Parachute – mascotte olympique + mascotte paraolympique
- REMISES DE RECOMPENSES
  - 1 médaille par enfant. L'école achètera 160 médailles.
  - Dans le cadre des JO de Paris, les élèves scolarisés du CP au CM2, recevront un livret de l'éducation nationale accompagné d'une pièce commémorative de la Monnaie de Paris.
- PHOTOS (avec l'autorisation parentale)
  - Les élèves forment les anneaux olympiques (prise de vue aérienne).
  - Des photos des élèves lors des activités pour une utilisation pédagogique et une diffusion aux parents.
  - Diffusion sur le MAG de la commune.

Pour garantir le bon déroulement de cette journée, la présence d'un grand nombre d'adultes est indispensable. En plus des enseignants et des AESH, ainsi que de la participation de quatre intervenants externes, la présence des parents d'élèves est essentielle pour animer les ateliers et assurer une gestion efficace des rotations des groupes. L'équipe pédagogique vise la participation d'au moins dix parents.

### **1.7 Demande des élèves**

Un consensus d'élèves demande l'installation de miroir dans les toilettes. Le conseil d'école émet un avis favorable à leur demande.

## **COOPERATIVE SCOLAIRE**

### **2.1 Bilan de l'association sportive de Sainte Colombe**

<b>Libellés</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Don association		47,00 €
Bénéfice des ventes des photographies scolaires		1151,00 €
Bénéfice des ventes de sapin (CA : 644 € - 577,92 €)		66,08 €
Marché de Noël		271,81 €

Don de M Bouzin et Mme Huberson		300,00 €
Subvention Communauté de Communes Musée de la Grande Guerre		670,00 €
Achat Marché de Noël	38,99 €	
Sortie du 22 mars (Musée : 460 € transport : 559 €)	1019,00 €	
Sortie du 5 avril (Musée : 700 € transport : 1118 €)	1818,00 €	
Assurance établissement MAIF	219,34 €	
Remplacement de l'ordinateur de Mme Fontaine classe de CP/CE1	300,00 €	
L'enfant et le 7 <sup>ème</sup> art : Les tourouges et les toubleus (204 €)+ transport (112 €)	316,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>3711,33 €</b>	<b>2483,83 €</b>
<b>Report du trimestre</b>		<b>-1205,50 €</b>

**Solde du compte au 15/03/2024 : 15 853,00 €**

## 2.2 Demande de subvention

L'école sollicitera la mairie de Sainte-Colombe pour une subvention visant à renouveler le fonds de livres de sa bibliothèque à hauteur de 1000 €. Cette aide financière servira à remplacer les ouvrages endommagés par les infiltrations d'eau et à acquérir de nouveaux albums de jeunesse pour les élèves du cycle 1.

## SORTIES SCOLAIRES

### 3.1 Animations culturelles et / ou sportives

Nom	Classe	Date	Animations culturelles et sportives
M Lebot Mme Fontaine	CP CP/CE1	Lundi 11 mars	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cinéma de Provins : Mia et le Migou</li> </ul>
Mme Grasseler M Roux	CE2 CM1	Lundi 11 mars	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cinéma de Provins : Marche avec les loups</li> </ul>
Mme Augé	CM2	Lundi 11 mars	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cinéma de Provins : We have a dream</li> </ul>
M Roux Mme Grasseler	CM1 CE2	Vendredi 22 mars	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CM1 : La grande guerre en couleurs + Histoire de photos</li> <li>• CE2 : la grande guerre en couleurs + Nénette et Rintintin</li> </ul>
Mme Leguillon Mme Gohier	PS/MS PS/GS	Mardi 2 avril (matinée)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation de la semaine Olympique sous la forme d'une olympiade</li> </ul>
M Lebot	CP	Jeudi 4 avril	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation de la semaine Olympique</li> </ul>

Mme Fontaine Mme Grasseler M Roux Mme Augé	CP/CE1 CE2 CM1 CM2	(journée	sous la forme d'une olympiade
Mme Augé Mme Fontaine M Lebot	CM2 CP/CE1 CP	Vendredi 5 avril	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CM2 : Les animaux de la grande guerre + La grande guerre à la une</li> <li>• CP et CP/CE1 : Raconte-moi la guerre + jeu de l'oie géant</li> </ul>
Mme Leguillon Mme Gohier	PS/MS PS/GS	Vendredi 26 avril (matinée)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Festival de l'enfant et le 7ème art : Les Toubeus et les Tourouges</li> </ul>

### **3.2 Spectacle des CM2**

L'équipe enseignante ne proposera pas de spectacle et kermesse scolaire. Une cérémonie pour les élèves de CM2 sera organisée en présence des parents de CM2, du maire et selon ses disponibilités. Un spectacle et une animation acrosport des élèves CM2 ainsi qu'un goûter seront organisés pour les élèves de l'établissement.

## **SECURITE**

### **4.1 Exercice de sécurité PPMS attentat-intrusion**

L'exercice s'est tenu le jeudi 7 décembre à 9h02 en présence de Monsieur Privé. Le délai nécessaire pour sécuriser les classes est d'environ 1 minute et 40 secondes. La période de confinement a duré 28 minutes, ce qui constitue un exercice global de 30 minutes. Monsieur Privé a exprimé son admiration pour le calme observé dans les classes pendant l'exercice. Tous les élèves sont restés silencieux. Les réponses fournies par les enseignantes aux services de secours étaient cohérentes et satisfaisantes. Toutefois, en l'absence d'un enseignant, qu'il soit remplacé ou non, le suivi de la présence ou de l'absence des élèves posera problème. De plus, l'absence des élèves présentant des troubles du comportement lors de cet exercice fausse la synthèse des résultats.

Il paraît nécessaire de pourvoir chaque salle de l'établissement d'une corne de brune afin de déclencher rapidement l'alarme intrusion. Actuellement la seule corne de brune disponible se situe dans le bureau du directeur.

### **4.2 Exercice de sécurité**

Il sera effectué d'ici la fin mars, en fonction des conditions météorologiques.

### **4.3 Dysfonctionnement électrique**

L'école subit des interruptions de courant fréquentes, tant la nuit que pendant les heures de classe et en dehors de celles-ci. Une fiche de Risques-Santé-Sécurité au Travail (RSST) sera établie. La surtension se manifeste dans les classes C et D, ainsi que dans le couloir et le bureau du directeur. Il a été convenu de consigner toutes ces interruptions afin d'établir leur fréquence. Monsieur le maire envisage de faire appel à un électricien afin d'identifier la cause ou les causes de cette surtension.

### **4.4 Dossier technique amiante**

Mise à disposition du DTA aux usagers et personnels de l'établissement.

**Le DTA (dossier technique amiante)** est un processus de norme sanitaire et sécuritaire. La législation française rend ce dossier obligatoire pour tout propriétaire de bâtiments construits avant 1997. Le but de cette procédure détecter la présence des traces d'amiante dans les logements à usage collectif.

Le directeur d'école doit prendre connaissance en tant que responsable de l'usage des locaux pendant le temps scolaire de la fiche récapitulative du DTA (locaux construits avant 1997).

Le propriétaire a l'obligation de lui transmettre les informations liées à la présence ou à l'absence d'amiante dans les locaux (fiche récapitulative, DTA).

Depuis un nouveau décret paru le 3 juin 2011, les propriétaires doivent fournir un repérage plus précis et plus contraignant des matériaux amiantés au plus tard dans les 9 ans à compter de l'entrée en vigueur du décret, soit avant le 1er février 2021.

## **TRAVAUX DANS L'ECOLE**

### **5.1 Investissements effectués :**

- Achat d'une mallette PPMS pour le RDC de l'élémentaire
- Remplacement des velux de la bibliothèque de l'école durant les vacances scolaires (juillet ou août).

### **5.2 Investissements demandés :**

- Achat de cornes brune pour chaque salle de l'établissement
- Remplacement des sièges du bureau
- Remplacement du siège du directeur

### **5.3 travaux demandés :**

- Problème avec le téléphone de la maternelle : impossible de recevoir ou de passer des appels en raison d'une qualité audio insuffisante.
- Réfection de la peinture de la salle C à prévoir l'année prochaine.

**Le prochain conseil d'école est fixé au 14 juin à 17h30**

**Secrétaire de séance, M Roux Stéphane**